

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service Environnement
Unité Politiques de l'environnement

Le préfet de Saône-et-Loire,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite

ARRÊTÉ n° 2013069 - 0005

**modifiant la composition de la commission locale de l'eau (CLE)
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Arroux Bourbince**

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 212-4 et R. 212-29 à R. 212-34,
Vu l'arrêté interpréfectoral n° 10-02199 du 17 mai 2010 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Arroux-Bourbince et désignant le préfet de Saône-et-Loire responsable de l'élaboration de ce schéma,
Vu l'arrêté préfectoral n° 10-04135 du 1er octobre 2010 portant sur la constitution de la CLE du SAGE Arroux Bourbince,
Vu l'arrêté préfectoral n° 11-02876 du 15 juin 2011 modifiant la composition de la CLE du SAGE Arroux Bourbince,
Vu l'arrêté préfectoral n° 2012235-0011 du 17 août 2012 modifiant la composition de la CLE du SAGE Arroux Bourbince,
Vu le courrier du 27 septembre 2012 de M. le président de l'établissement public Loire indiquant la désignation de M. Dominique Lotte pour siéger au sein de la CLE en remplacement de Mme Philomène Baccot,
Vu le courrier du 5 octobre 2012 de M. le président du conseil régional de Bourgogne indiquant la désignation de M. Jacques Rebillard pour siéger au sein de la CLE en remplacement de Mme Édith Gueugneau,
Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de Saône-et-Loire,

ARRÊTE

Article 1 :

L'article 2 A/ de l'arrêté préfectoral n° 10-04135 du 1er octobre 2010, modifié par les arrêtés préfectoraux n° 11-02876 du 15 juin 2011 et n° 2012235-0011 du 17 août 2012, est rectifié comme suit :

- M. Dominique Lotte, représentant l'établissement public Loire, en remplacement de Mme Philomène Baccot,
- M. Jacques Rebillard, représentant le conseil régional de Bourgogne, en remplacement de Mme Édith Gueugneau,

Article 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral modifié n° 10-04135 du 1er octobre 2010 sont inchangées.

Article 3 :

Mme la secrétaire générale de la préfecture de Saône-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est notifié à l'ensemble des membres de la commission, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire, de la Nièvre, de la Côte d'Or et mis en ligne sur le site internet www.gesteau.eaufrance.fr

Fait à Mâcon,
le **18 FEV. 2013**

Le préfet,
Pour le préfet,
La Secrétaire générale de la
Préfecture de Saône-et-Loire

Magali SELLES